



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de la Ville de Dole

Séance du lundi 20 mars 2023

Président : Monsieur Jean-Baptiste GAGNOUX
Secrétaire de séance : Madame Nadine HERRMANN

Nombre de conseillers en exercice : 35
Nombre de conseillers présents : 32
Nombre de procurations : 3
Nombre de votants : 35
Date de la convocation : 14 mars 2023
Date de publication : 27 mars 2023

Conseillers présents

GAGNOUX Jean-Baptiste, GIROD Isabelle, MANGIN Isabelle, BERTHAUD Mathieu, MARCHAND Sylvette, CHAMPANHET Stéphane, NONNOTTE-BOUTON Catherine, GERMOND Daniel, DRAY Frédérique, JABOVISTE Philippe, MIRAT Maryline,	DOUZENEL Alexandre, CUINET Jean-Pierre, ROCHE Paul, PECHINOT Jacques, FICHERE Jean-Pascal, REBILLARD Jean-Michel, CRETIN-MAITENAZ Blandine, CERNELA Patrice, LEFEVRE Jean-Philippe, DELAINE Isabelle, JEANNET	Nathalie, ANTOINE Patricia, MBITEL Mohamed, BOURGEOIS-REPUBLIQUE Claire, CUSSEY Laëtitia, PRAT Hervé, JARROT-MERMET Laëtitia, GOMET Nicolas, DRUET Timothée, MUGNIER Christine, HERRMANN Nadine
---	---	---

Conseillers absents ayant donné procuration

DEMORTIER Catherine donne procuration à DELAINE Isabelle, GRUET Justine donne procuration à GAGNOUX Jean-Baptiste, HAMDAOUI Ako donne procuration à HERRMANN Nadine

Conseillers absents non représentés

Objet : Convention de cofinancement avec le Tennis Club Dolois pour la rénovation de l'éclairage de quatre courts intérieurs

Rapporteur : Madame Sylvette MARCHAND

Afin de contribuer au développement de la pratique sportive, il importe de mettre à disposition des dolois des équipements de qualité et d'en assurer le bon entretien.

Dans cette perspective, des contacts réguliers sont entretenus avec les responsables d'associations afin d'identifier les besoins, fixer les priorités et déterminer les possibilités de financement.

C'est ainsi qu'une concertation s'est instaurée dernièrement avec le Tennis Club Dolois pour envisager la rénovation de l'éclairage des quatre courts de tennis intérieurs situés Allée des Prés Buffard à Dole.

Le montant prévisionnel des travaux est estimé à 35 856 € TTC. L'opération est réalisée sous maîtrise d'ouvrage communale. Le Tennis Club Dolois propose de participer au financement de l'opération à hauteur de 100 % du coût H.T., soit 29 880 €.

Ainsi, afin de formaliser cet accord, il est proposé la signature d'une convention qui détermine les conditions de mise en œuvre et les engagements respectifs des deux parties concernant cette offre de concours.

Vu l'avis favorable de la Commission Vie Sportive, Culturelle et Associative du 15 mars 2023,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE :

- **D'APPROUVER** le projet de convention ci-annexé, avec le Tennis Club Dolois fixant les conditions de participation du Tennis Club Dolois pour la rénovation de l'éclairage des quatre courts de tennis intérieurs,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tout document y afférent.

SCRUTIN

POUR : 35

CONTRE : 0

DONT 3 PROCURATION(S)

ABSTENTION : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Moyens et Ressources/Finances
- Sports
- Tennis Club Dolois

Fait à Dole, le 20 mars 2023.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Monsieur Jean-Baptiste GAGNOUX

